

DOSSIER DE CANDIDATURE  
TROPHÉES DE L'ÉCONOMIE RESPONSABLE 2021  
Catégories « Entreprises de 100 à 550 collaborateurs »

TRANSPORTS  
BRAY

*Dossier suivi par Cécile Cresson et Charlotte Coupigny, Réseau Alliances*

---

## I/ PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION CANDIDATE

---

### 1. INFORMATIONS GENERALES

---

Raison sociale : Transports BRAY

Statut : SAS

Date de création/de reprise : 1954

Domaine d'activité : Transport routier de marchandises

Territoire(s) d'action : France principalement, Belgique, Allemagne Royaume-Uni

Effectif : 164

Adresse complète : 1702, rue de la Voye Grard 62680 Méricourt

Personne en charge du dossier :

**Nom** : DEPRET **Prénom** : Laurent **Fonction** : Responsable QHSE

E-mail : \_\_\_\_\_ Tél. Fixe : \_\_\_\_\_ . Tél. mobile \_\_\_\_\_

Autres contact(s) : Nom(s), Prénom(s), Fonction(s), Mail(s)

David BRAY – Président – \_\_\_\_\_ – \_\_\_\_\_

Site Internet : <https://transportsbray.com/>

Compte twitter : Compte LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/transports-bray/>

Prix et nominations :

- Trophées CARCEPT PREV édition 2020 : prix « OR » dans la catégorie Santé/Sécurité, prix « coup de cœur du jury » dans la catégorie COVID-19 : <https://www.carcept-prev.fr/actualites/les-laureats-des-prix-sante-et-bien-etre-au-travail-de-la-fondation-carcept-prev>

Certifications :

- Charte Objectif CO2 depuis 2010 (Label Objectif CO2 prévu pour début 2022)
- Charte Ambassadeur de l'emploi du Transport depuis 2019
- SQAS (Novembre 2021 – Note 74%)
- ISO 26000 (Juin 2021 – Note 4/5, niveau performance)

## 2. CONTEXTE & ACTIVITE

---

### 1) Racontez-nous l'histoire de votre structure ?

**Entreprise familiale**, les Transports BRAY ont été gérés, depuis leur création en 1954, par Emmanuel BRAY, dans le respect des principes du développement durable, celui-ci étant agriculteur de métier (à titre d'exemple, l'utilisation des freins sans amiante a été effectuée depuis 1987, soit dix ans avant l'obligation légale). Dominique BRAY, fils d'Emmanuel BRAY, prend la Direction de l'entreprise à son tour en 1992. C'est à ce moment que l'entreprise commence réellement son développement, principalement lié aux transports de pièces automobiles pour des grandes entreprises automobiles de la région (Renault notamment, représentant + de 50% du CA à l'époque).

En octobre 2007, David BRAY, Président actuel de la société, et fils de Dominique BRAY, intègre la société.

En avril 2008, la crise « automobile » pousse malheureusement les Transports BRAY dans une phase économique difficile, avec un redressement judiciaire. C'est alors que David BRAY a l'idée d'ouvrir la société à de nouveaux marchés, et de poser des fondations solides, pour un nouveau départ, en déposant notamment la marque « **Le Transporteur Eco responsable** ». Les Transports BRAY prennent alors un virage à 180° dans lequel les principes de la RSE vont prendre tout leur sens.

En 2018, l'entreprise sort ainsi du redressement judiciaire. La crise COVID démarrait en 2020, aurait pu constituer une nouvelle épreuve, toutefois, elle n'a fait que mettre en exergue la capacité de **résilience** acquise dans les épreuves passées. Tous nos collaborateurs ont fait preuve d'un courage exemplaire !

*« Quand tu veux construire un bateau, ne commence pas par rassembler du bois, couper des planches et distribuer du travail, mais réveille au sein des hommes le désir de la mer grande et large ». Antoine de Saint Exupéry*

Voici l'adage que David BRAY promeut et suit depuis son arrivée dans l'entreprise. Une démarche RSE ne s'improvise pas, mais s'apprend. Pour qu'elle fonctionne de manière pérenne, il faut que tous les collaborateurs et parties prenantes soient inclus. **Les rapports humains sont privilégiés et jamais sous-estimés. Nous maintenons au maximum le couple « Homme-Camion », chaque véhicule étant attribué à un conducteur.**

Aujourd'hui, l'entreprise est spécialisée dans le transport routier de marchandises en lot complet ou groupage, toute France et Benelux et propose une offre logistique complète. **L'évolution actuelle nous pousse à devenir un « Transporteur de Valeurs », notre activité étant au service de « l'Homme » (en interne, comme en externe).** Notre démarche RSE sera audité courant juin 2021 par un organisme externe selon les principes de l'ISO 26000.

## Transports BRAY: Transporteur Routier de Père en Fils



2018

Confidentiel



### Historique de la vie de société

- **1954:** Emmanuel BRAY lance son activité de transport de marchandises pour compte propre
- **1957:** Achat du 1<sup>er</sup> camion neuf
- **1972:** Achat du 1<sup>er</sup> Fax (Innovation pour l'époque !)
- **1975:** Mise en place des 1ers téléphones GSM dans les camions, l'entreprise a de multiples activités : remorques bâchées, bennes, plateau extensible, camion grue pour l'installation de cuves à gaz
- **1992:** Construction du garage poids lourds et la zone de stockage et reprise de la société par Dominique BRAY
- **1992 – 2008 :** Développement de l'entreprise principalement lié aux transports de pièces automobiles pour le compte des Industries RENAULT, le parc est alors standardisé pour cette activité représentant plus de 50 % du Chiffre d'Affaires
- Octobre 2007 : Intégration de David BRAY dans l'entreprise
- **Avril 2008: Dépôt de Bilan,** début de la procédure de Redressement Judiciaire, 230 salariés, 130 moteurs
- **2012:** Nomination de David BRAY comme Directeur Général
- **2013:** Création de la société DELTALOG spécialisée dans l'entreposage (Annexe 4)
- **2015:** Création de la station de lavage à l'eau de pluie, réfection totale des zones parking
- **2016:** Sortie de Philippe BRAY de l'actionnariat, Entrée de David BRAY
- **Décembre 2018 :** Retraite de Dominique BRAY



### 2) Pour quelles raisons avez-vous initié une démarche RSE ?

L'engagement dans cette démarche RSE est un véritable mouvement autour de **valeurs partagées** par l'ensemble de nos collaborateurs sur tous les aspects qui définissent le caractère d'une entreprise, et qui ont pour vocation à créer une **véritable connexion entre les salariés, la société, sa vision et ses ambitions**. Notre volonté est aussi aujourd'hui de participer à la **revalorisation des métiers du Transports et susciter la naissance de nouvelles vocations**. Nous voulons balayer tous les préjugés liés à ces métiers. Avant d'être transporteurs, nous sommes avant tout **citoyens** et sensibles comme l'ensemble de nos concitoyens à **l'amélioration de notre qualité de vie et de notre environnement**.

### 3) Pourquoi candidatez-vous aux Trophées de l'Economie Responsable ?

Ces trophées sont tout d'abord l'occasion de récompenser les efforts effectués par nos collaborateurs et les motiver à les poursuivre. C'est aussi un formidable tremplin pour redorer l'image de notre profession. **Conduire un véhicule, enlever ou livrer des marchandises, c'est avant tout penser aux autres. Nous voulons montrer qu'un comportement socialement responsable et respectueux de l'environnement est un facteur clé de réussite.**

## 3. PARTIES PRENANTES

### 4) Quelles sont les parties prenantes prises en compte dans le déploiement de votre démarche RSE ?

- X Collaborateurs
- X Clients
- X Fournisseurs
- X Actionnaires
- X Société Civile

- X Collectivités
- X Associations
- X Ecoles, universités
- X La Planète  
(environnement)

Autre : Précisez

---

## II/ VOTRE DÉMARCHE RSE

---

### 1. GOUVERNANCE

---

#### 1.1 MISSION & VALEURS

---

5) Quelle est la **mission** de votre structure / sa contribution à la Société ?

Nous souhaitons proposer une offre logistique complète, forte, **agile et durable**, dans laquelle **les Hommes et la planète sont au centre de notre stratégie**.

6) Quelles sont vos **valeurs** ?

Notre culture d'entreprise est basée sur 5 piliers, issus d'un « brainstorming » avec l'ensemble de nos collaborateurs, constituant le socle des valeurs de notre entreprise :

**EPANOUISSEMENT** : nous mettons au travers de chacune de nos actions, le client, et au-delà, l'humain au centre de nos préoccupations. Pilier de notre entreprise, l'épanouissement personnel et collectif de nos équipes est vital. En effet, le savoir-faire des Transports BRAY repose sur les talents de chacun. Un management participatif nous permet donc de placer l'humain au centre de nos stratégies.

**CONFIANCE** : la confiance guide nos actions au quotidien. Véritable pierre angulaire de notre société, la confiance de nos clients, de nos collaborateurs et nos autres parties prenantes nous permet d'avancer chaque jour vers l'excellence.

**INNOVATION** : l'innovation exprime la fusion collective de nos talents et compétences et trouve sa source dans la rencontre entre la passion et l'audace. Nous n'oublierons jamais que les racines de notre société proviennent du pari révolutionnaire d'Emmanuel BRAY de transformer un commerce de négoce de produits de la terre en une véritable entreprise de transports.

**PROXIMITE** : La disponibilité et la réactivité de nos équipes nous permettent d'être toujours plus proches de nos clients. Celle de notre équipe dirigeante induit une relation particulière avec nos collaborateurs et renforce le lien familial entre nous. La proximité entre collègues est également omniprésente chez les Transports BRAY et notre bonne humeur est facilement contagieuse.

**ENGAGEMENT** : L'engagement est une valeur fondatrice des Transports BRAY. Il s'exprime par de multiples facettes, notamment dans la compréhension des besoins et attentes de nos parties intéressées. Cette valeur se matérialise par un respect strict des normes, par une motivation et une implication de nos collaborateurs, mais également par de nombreuses actions comme la protection de l'environnement ou la prévention des risques inhérents à notre travail.

## 1.2. ENJEUX & OBJECTIFS RSE

### 7) Quels sont les enjeux RSE liés à votre activité ?

- Le secteur du Transport Routier de Marchandises représente moins de 6% de la totalité des émissions de CO2 alors qu'il assure en même temps près de 90% des flux de marchandises en France. Il est déjà engagé dans un processus de **transition énergétique**. Les prochaines échéances sont pourtant ambitieuses, avec des objectifs chiffrés et validés par les pouvoirs publics tant nationaux qu'européens à savoir :

- ⇒ Réduction de 15 % des émissions de CO2 à 2025 ;
- ⇒ Réduction de 30 % des émissions de CO2 à partir de 2030 ;
- ⇒ Arrêt programmé des moteurs à énergies fossiles en 2040 en France (2030 pour les pays d'Europe du Nord) ;
- ⇒ Le développement des Zones à Faibles Emissions (ZFE) dans les grandes agglomérations.

## COMMENT EXPLIQUER LE DÉVELOPPEMENT EN COURS DES ÉNERGIES DE TRANSITION?



- **Réchauffement climatique**
- **Pollution de l'air**
- **Démarche RSE**

Responsabilité sociétale et développement durable

#### ■ LOM -24/12/2019

Arrêt programmé des moteurs à combustion fossile en 2040

-15 % d'émissions de CO2 à 2025

-30 % d'émissions de CO2 à partir de 2030

Neutralité carbone des transports terrestres d'ici à 2050

#### ■ Programmation PPE

Priorités d'action du gouvernement en matière d'énergie pour la métropole continentale dans les 10 années à venir

20% de Bio-GNV dans la consommation de GNV en 2023

#### ■ Développement des ZFE

Territoires dans lesquels est instaurée une interdiction d'accès pour certaines catégories de véhicules polluants (vignettes Crit'Air)

2024 => interdiction de circulation des véhicules diesel à Paris

#### ■ Projet de loi climat

Convention citoyenne pour le climat pour réduire de 40% les émissions en GES de la France

#### ■ Impact des donneurs d'ordre

#### ■ Image + attractivité

#### ■ TCO

Coût du cycle de vie d'un produit

#### ■ Aides régionales et fiscales

- Le secteur du Transport Routier de Marchandises est un secteur accidentogène. **Les conditions de travail** jouent en défaveur du métier. Nous savons que chaque accident a plusieurs causes, mais nous constatons que 2/3 des accidents ont au moins une cause liée au comportement. Les manutentions manuelles représentent plus de 50% des causes des accidents du travail dans le transport et plus de 68% dans la logistique.

Aujourd'hui dans le transport, 9 accidents sur 10 arrivent véhiculent à l'arrêt. Pour réussir à faire baisser réellement les accidents du travail et permettre à l'organisation de maintenir ces résultats dans la durée et même de continuer à progresser, il faut absolument mettre en place un programme structuré et global qui touche tous les membres du personnel dans l'entreprise de façon adaptée et répétée.

- La profession souffre d'une mauvaise image, bien que cette tendance commence à évoluer ces dernières années. Les camions sont vus comme polluants, les transporteurs stigmatisés (se traduisant notamment par des difficultés dans le recrutement). **Le transport routier souffre de méconnaissance**. Pourtant, sans un système logistique et transport national fort, le développement d'une économie robuste et agile est compromis. C'est un secteur qui connaît de profondes **mutations** (environnementales, technologiques...).

8) En fonction de ces enjeux, quels sont les **objectifs de votre démarche RSE** ?

⇒ **Economiques** :

- Pérenniser nos relations/partenariats avec nos clients actuels et attirer de nouveaux clients, qui partagent les mêmes valeurs et engagements en matière de RSE
- Réduire les coûts liés à l'utilisation des ressources, en étant plus économe (électricité, eau, papier, gazole, recours aux énergies alternatives...) et en ayant recours à des ressources renouvelables, plutôt que fossiles.
- Diminuer les coûts liés aux accidents du travail
- Réduire les risques juridiques, en anticipant les évolutions réglementaires, et ayant recours à des sous-traitants engagés également
- Avoir recours à des circuits d'économie circulaire

⇒ **Sociaux** :

- Continuer d'attirer les talents et faire découvrir les métiers du Transport routier de Marchandises, en nous appuyant notamment sur la Charte Ambassadeur de l'Emploi du transport (depuis 2019) et la Charte d'Engagement entre l'Etat et notre entreprise (signée le 07/12/2020).
- Continuer à motiver et fidéliser nos collaborateurs.
- Continuer à améliorer les conditions de travail en insistant notamment sur l'accompagnement et la formation de nos collaborateurs
- Innover, en revoyant la totalité de notre organisation interne, pour y apporter plus d'efficacité, mieux s'adapter à ses nouveaux défis, dégager de nouvelles opportunités d'innovation et de développement, apporter un service de qualité accru à nos clients. Nous serons accompagnés par un cabinet de conseil externe afin de réaliser ce projet.

⇒ **Environnementaux** :

- Réduire nos émissions en GES, pour notre activité de transports, de 10% d'ici à fin 2023, en développant entre autres, le recours aux énergies alternatives de transition (GNL, biocarburants) et rupture (hydrogène, électrique). Obtenir le Label Objectif CO2 (prévue pour début 2022).
- Développer le recours à l'utilisation d'énergies « vertes » pour nos bâtiments et véhicules légers de société
- Réaliser le Bilan Carbone de notre société annuellement
- Compenser les émissions en CO2 de notre activité de transports, et à terme la totalité de nos émissions en CO2
- Trier et valoriser la totalité de nos déchets

Travailler sur une démarche « zéro papier » en ayant recours notamment à la lettre de voiture informatisée pour nos activités de transport

⇒ **Sociétaux :**

Continuer à développer les partenariats avec les institutions locales et la Région pour œuvrer dans l'emploi et la vie économique. Développer des formes d'économie circulaire.

Être transporteur référent dans la Région notamment pour les enjeux en termes de RSE, afin de déployer les actions mises en place à d'autres transporteurs appartenant à nos groupements (FNTR, TRED UNION), dans le but de faire évoluer notre métier et le valoriser.

Communiquer de manière transparente nos objectifs et progrès RSE à toutes nos parties prenantes (un rapport RSE annuel)

Impulser une démarche RSE auprès de toutes parties prenantes. A titre d'exemple, nous avons durci la sélection des transports sous-traitants avec qui nous travaillons, en imposant certains standards RSE (code de bonnes pratiques RSE, questionnaire d'évaluation).

Continuer à développer le recours au travail avec les ESAT, APEI

Continuer à développer les partenariats, sponsoring avec les associations locales

### ***1.3. MANAGER SON ORGANISATION AVEC TRANSPARENCE***

9) Comment votre structure implique-t-elle les collaborateurs et/ou d'autres parties prenantes dans la stratégie de l'entreprise ?

Pour nos collaborateurs, les **temps d'échanges** concernant la stratégie de l'entreprise, sont organisés par l'intermédiaire de différentes réunions :

Une **Revue de Direction**, organisée annuellement, où les principaux indicateurs de l'année précédente sont passés en revue, afin de mettre en place un plan d'action concret.

Les **réunions CODIR**, organisées une fois par mois. Durant ces réunions, les grands axes de la stratégie de la société sont discutés. Le suivi des indicateurs définis lors de la Revue de Direction est également réalisé, ainsi que le suivi du plan d'action.

Les **réunions CSE** tous les deux mois. Le contenu varie selon les points à aborder mais les questions relatives aux obligations sociales, hygiène, sécurité, santé, environnementales...sont discutées, ainsi que la présentation des principaux indicateurs et projets en cours.

Les **réunions du CCC** (minimum 4 fois par an) : Le Comité Consultatif Conducteur a été créé en interne afin d'échanger régulièrement avec les conducteurs de la société. Ce comité a permis la mise en place notamment d'un challenge du conducteur de l'année, permettant à deux conducteurs de remporter un tracteur full option. La première

fonction d'un CCC est d'ajouter de la valeur à l'entreprise. Les membres du CCC ont la capacité à remettre en question, avec diplomatie, les idées du dirigeant et à aider l'entreprise à traverser les périodes de croissance et de changements.

#### CHARTRE DU COMITE CONSULTATIF CONDUCTEUR

C'est un groupe de personnes choisis pour donner des conseils d'expert impartiaux à une entreprise. Le comité fonctionne de manière informelle. Il consiste à fournir des perspectives et des observations relatives aux lacunes et aux orientations stratégiques de l'entreprise.

##### /// Pourquoi un CCC ?

La première fonction d'un CCC est d'ajouter de la valeur à l'entreprise. Les membres du CCC ont la capacité à remettre en question, avec diplomatie, les idées du dirigeant et à aider l'entreprise à traverser les périodes de croissance et de changements.

LE CCC doit permettre de mettre en relief nos valeurs dans l'entreprise en cherchant à les sublimer :

**Epanouissement** : le CCC s'engage à agir pour que chaque salarié s'épanouit à son poste et soit acteur de la qualité de vie au travail.

**Confiance** : la confiance et la confidentialité sur les sujets évoqués sont le ciment de la relation entre la direction et le CCC.

**Innovation** : le CCC est acteur et testeur des innovations mises en place dans l'entreprise. Il est aussi source de propositions.

**Proximité** : chaque membre du CCC s'engage pour rester proche et à l'écoute de chaque collaborateur de l'entreprise. Il est de facto un relais de communication vers la direction.

**Engagement** : les membres du CCC s'engagent par une motivation et une implication dans les travaux du comité et pour le développement de l'entreprise. La direction s'engage à suivre l'avis du CCC dans ses prises de décision.

##### /// Le CCC des transports BRAY, qui est-ce ?

Il est composé exclusivement de conducteurs, de tout type d'âge et tout type d'ancienneté, dynamiques, consciencieux, et qui ont la volonté de faire progresser l'entreprise. Les conducteurs composant le CCC sont présents pour un mandat d'un an, renouvelable. Le CCC accueille à chaque réunion, des conducteurs « invités », différents d'une réunion à l'autre, afin d'impliquer l'ensemble des conducteurs dans cette démarche.

##### /// Le CCC en pratique, comment ça se passe ?

C'est une réunion par trimestre, sauf situation exceptionnelle. Un ordre du jour est envoyé au préalable. Une discussion est réalisée autour des thèmes choisis, avec remontées et descentes d'informations. Des actions immédiates sont décidées et ajoutées à un plan d'action. Le compte rendu est affiché et communiqué. L'avancée du plan d'action est suivie à chaque réunion.

##### /// Les conditions gagnantes pour un CCC efficient

- ⇒ Le recrutement est fait de façon équitable et stratégique. Les rôles et responsabilités sont clairement définis.
- ⇒ Les mécanismes de fonctionnement du CCC sont respectés.
- ⇒ Les décisions se prennent par consensus, le comité développe en son sein une culture d'équité. La contribution des membres est appréciée et valorisée.
- ⇒ Le comité évalue de façon régulière son travail.
- ⇒ La confiance constitue un élément clef.

En signant cette chartre, je m'engage à respecter ces valeurs.

#### 10) Comment sensibilisez-vous vos parties prenantes aux enjeux RSE liés à votre activité ? Précisez vers quelle partie prenante

► Nos **attentes, projets et objectifs** en matière de RSE, sont présentés de manière transparente à toutes nos parties prenantes et collaborateurs sous forme d'un rapport annuel. D'autre part, nos bonnes pratiques sont formalisées dans un document « politique interne RSE », communiqué à tous nos collaborateurs. Nos collaborateurs sont régulièrement sensibilisés à la RSE par le biais de communications diverses (journal interne...)

► Nous créons des **groupes de partage** avec nos principaux clients concernant la transition écologique. Nous présentons ainsi les prochaines échéances environnementales à venir et les solutions existantes à ce jour, par le biais d'une veille régulière. Nos clients sont également impliqués dans la formation de nos nouveaux conducteurs, par le biais d'une mise à disposition de leurs plateformes logistiques pour accueillir nos apprentis, dans les phases d'apprentissage de la conduite notamment.

► Nous participons à des « **tables rondes** » avec d'autres transporteurs sur les problématiques rencontrées dans le secteur du transport routier de marchandises. A ce titre, nous sommes adhérents (et administrateur) de la FNTR Pas de Calais (Fédération nationale des transporteurs routiers) et du groupement TRED UNION.

► David BRAY participe régulièrement aux réunions du CJD, avec d'autres dirigeants. Ces événements ont notamment permis à M. BRAY de réaliser un « Vis ma vie » avec Xavier BERTRAND, et ainsi d'échanger, le temps d'une journée, sur leurs métiers respectifs, et donc de sensibiliser M. BERTRAND, **aux problématiques rencontrées dans le secteur**. Ces moments d'échange sont également réalisés avec des clients ou fournisseurs. Ces échanges réguliers avec les politiques ont permis, à titre d'exemple, à l'un de nos fournisseurs de tracteurs (VOLVO), d'homologuer leur premier véhicule roulant au gaz, suite à une intervention de M. BRAY.

► Pendant la crise COVID : plus d'une vingtaine d'apparitions des transports BRAY sur les réseaux sociaux et la presse durant cette crise. Dès le 18 mars 2020, David BRAY lançait une 1ère alerte sur tous les réseaux sociaux en dénonçant le manque de solidarité auprès des transporteurs. Le grand nombre de réactions suscité par cet écueil et la **solidarité** de nos confrères, nous ont permis de témoigner ensuite dans les grands médias Français (Voix du Nord, Officiel des Transporteurs, radio Horizon, le Journal des Entreprises...) avec en apothéose, un reportage au journal télévisé de 20 heures sur TF1.

► Truckvertising : toutes les bâches et portes de nos remorques sont disponibles pour nos clients ou fournisseurs afin de véhiculer leur message ou publicité. Aujourd'hui, plus de 90% de nos remorques présentent des messages. Nous réalisons notamment actuellement une campagne de publicité totalement gratuite pour le Secours Populaire, afin d'inciter les gens aux dons. Des campagnes de recrutement ont également été réalisées par l'intermédiaire du truckvertising.



► Nous venons de rejoindre le Réseau Alliances, afin de pouvoir partager et échanger avec les entrepreneurs de la Région sur les bonnes pratiques en matière de RSE.

## 2. DROITS DE L'HOMME

### 2.1. DIVERSITE, EGALITE DES CHANCES & LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

11) Comment votre structure favorise-t-elle la diversité & l'égalité des chances ? (Lutte contre les discriminations, égalité homme/femme, personnes en situation de handicap, seniors, insertion...).

Précisez vos indicateurs chiffrés

► Dans le cadre de la Charte Ambassadeur de l'Emploi du Transport, signée en 2019 avec l'AFT, pour la valorisation de la profession et l'emploi, un plan d'action a été engagé pour 3 ans, jusqu'en 2021 :

**Faire découvrir le métier** : visites régulières de notre site et présentation de l'entreprise et plus généralement de la profession, à des écoles et lycées de la région, avec réalisation de baptême en camion

13 juin 2019 : école Pasteur de Méricourt : <http://tpsbray.tournant.fr/2019/06/13/lycee-professionnel-maximilien-de-robespierre-2/>

16 décembre 2019 : lycée Maximilien de Robespierre : <http://tpsbray.tournant.fr/2019/12/16/lycee-professionnel-maximilien-de-robespierre/>

10/10/2018 : Journée « portes ouvertes » : <http://tpsbray.tournant.fr/2018/10/10/journee-portes-ouvertes/>

**Favoriser la mixité dans l'entreprise et dans la profession**

**Participation ou organisation de job dating**

**Financement, en partenariat avec la région, de titres professionnels Conducteur Routier.**



## INDICATEURS



### □ Charte Ambassadeur de l'Emploi du Transport :

4 conductrices ont été engagées en 2019. 109 PMSMP réalisées en 2019 (période de mise en situation en milieu professionnel). 86 PMSMP pour l'année 2020. A titre d'exemple, le seul poste de « conducteur formateur » dans notre société actuellement est occupé par une femme. C'est elle qui se charge de former tous les nouveaux conducteurs.

Nous avons participé récemment à l'opération « Enveloppe conjoncturelle » avec le Pôle emploi de Lens :

- Début de communication sur l'opération le 16/11/2020 / plus de 40.000 vues de l'annonce sur notre page Facebook Transports BRAY.
- Plus de 60 personnes connectées à la réunion d'information en visio.
- 39 personnes prises en immersion chez Transports BRAY
- 27 personnes reçues en entretien de motivation après avoir réussi les test MRS Pôle Emploi
- 10 personnes sélectionnées, 8 hommes et 2 femmes + 1 candidat dirigé vers une action de formation de l'AFTRAL en Janvier 2021

### □ Charte d'Engagement entre L'Etat et notre Entreprise :

- Accès de tous les jeunes à l'apprentissage et à l'alternance, en particulier jeunes des QPV et jeunes handicapés : 8 recrutements, 12,78% d'alternances dans l'entreprise.
- 1 accompagnement et recrutement d'un jeune issu de parcours d'insertion
- Accompagnement et recrutement de personnes en situation de handicap : taux d'emploi direct et travailleurs handicapés : 4,26%
- Recrutement dans le cadre du dispositif « Emploi francs » : 20 recrutements de demandeurs d'emploi domiciliés en QPV dans le cadre de ce dispositif.
- 1 formation et insertion professionnelle de personnes, dont jeunes, placées sous-main de justice.

► Nous sommes **centre de formation délégué** de l'AFTRAL (organisme de formation en transport logistique) depuis 2016 ; nous disposons ainsi d'un formateur interne (ancien conducteur de la société promu à ce poste) en charge de réaliser les formations obligatoires réglementaires des conducteurs tous les 5 ans (FIMO, FCO). Cela nous permet d'adapter directement le contenu des formations à l'entreprise. D'autre part, le responsable d'exploitation actuel est également un ancien conducteur promu en interne ; le Directeur d'exploitation est quant à lui, présent dans la société depuis la fin de ses études d'apprentissage. La **mobilité interne** est favorisée.

► Nous réalisons des campagnes régulières de **recrutement avec le Pôle Emploi** de Lens. Les personnes intéressées sont tout d'abord reçues par Pôle Emploi pour la réalisation de tests MRS (méthode de recrutement par simulation). Suite à ces tests, une période d'immersion dans l'entreprise est organisée, suivie par un entretien de recrutement final. Nous offrons ainsi dès le départ, une fenêtre sur la réalité de vie et fonctionnement de notre entreprise, nous permettant de choisir les candidats adaptés mais aussi aux candidats de nous choisir, en toute transparence.

► Dès que nous en avons la possibilité, nous procédons à **l'adaptation des postes en interne**. Nous avons récemment eu un conducteur de retour d'un accident du travail, présentant des contre-indications à la réalisation de

manutentions manuelles. Il a été placé sur une ligne d'un client où aucune manutention n'est réalisée par le conducteur. Ce conducteur par ailleurs, a suivi une formation APS (Acteur Prévention Secours) Transport, fin mars, afin d'être promu au poste de conducteur formateur.

## **2.2. DROITS DE L'HOMME & PRINCIPES FONDAMENTAUX DE L'OIT**

---

12) Comment votre structure s'engage-t-elle au respect fondamental des Droits de l'Homme et quels moyens met-elle en œuvre (y compris dans sa politique Achats) ?

Une **politique interne RSE** a été mise en place et communiquée à tous nos collaborateurs, basée notamment sur le respect des Droits de l'Homme. Cette politique est accompagnée en externe, par un **code des bonnes pratiques RSE**, que nous imposons à tous nos fournisseurs également. L'objectif est, cette année, d'intégrer le réseau Global Compact France et ses principes : <http://www.globalcompact-france.org/>

## **3. RELATIONS & CONDITIONS DE TRAVAIL**

---

13) Comment organisez-vous le recrutement, l'accueil et l'intégration d'un nouveau collaborateur ?

Voici les différentes étapes :

- ① Entretien avec notre service RH et notre formateur interne.
- ② Intégration avec notre formateur interne (présentation de la société, de ses valeurs, et de tous les éléments à connaître pour évoluer dans les meilleures conditions possibles) et notre Responsable QHSE (pour une sensibilisation à la santé/sécurité).
- ③ Accompagnement et évaluation par un collaborateur formateur du métier concerné
- ④ Entretien avec le formateur interne, le responsable du service et le responsable QHSE, dans les 6 mois suivant l'embauche, pour un premier bilan.

En fonction des besoins, un parcours de formation spécifique est mis en place.

14) Quelle est la politique de votre entreprise en matière de **prévention des risques professionnels** ?

Notre démarche de prévention s'appuie principalement sur les principes du **BBS (Behavior Based Safety, autrement dit la Sécurité Basée sur le Comportement)**. C'est un programme qui vise l'amélioration de la sécurité en produisant un impact positif sur le comportement, par **l'observation, l'accompagnement, la communication** (la remontée de situations dangereuses notamment) et la **formation**. C'est un programme d'amélioration continue, qui va au-delà des formations obligatoires. Il est appliqué à tous nos collaborateurs sans exception. Une démarche de prévention réussie nécessite une collaboration de tous, à chaque instant. Au-delà de poursuivre une démarche « zéro accident », nous voulons 100% de collaborateurs heureux, qui viennent travailler avec le sourire chaque jour, et cela passe notamment, par de bonnes conditions de travail.

## **INDICATEURS**

|   | 2020   | Objectifs 2021   |
|---|--|--|
| Accidents du travail  | 12   | < 6  |
| Jours d'arrêt   | 1078   | < 250  |
| Total indicatif IT  | 131 442  | < 30 000   |
| Formations SST  | <input type="checkbox"/> 1 formateur SST interne formé<br><input type="checkbox"/> 2 SST | <input type="checkbox"/> Obtenir l'habilitation interne par la CARSAT ( <i>dossier déposé début février 2021, habilitation reçue le 31/03/2021</i> )<br><input type="checkbox"/> Former les premiers conducteurs, caristes, mécaniciens<br><i>Objectif final de former 100% de nos collaborateurs d'ici à deux ans</i> |
| Formations APS Transport  | Aucune formation réalisée  | Former 4 conducteurs (augmenter le nombre de conducteurs formateurs, les monter en compétence sur la prévention)<br><i>Réalisée du 24/03 au 26/03/2021</i>   |
| Formations aux bonnes pratiques de manutention et à l'hygiène de vie au travail | 7 collaborateurs formés  | <input type="checkbox"/> 50 collaborateurs formés ( <i>8 déjà formés le 12/03/2021, 3 sessions supplémentaires déjà prévues d'ici fin juin 2021</i> )<br><input type="checkbox"/> Développer des formations E-LEARNING   |
| Entretiens de suivi des nouveaux conducteurs                                    | Aucun  | 50 entretiens<br><i>(17 entretiens réalisés à ce jour)</i>   |
| Formations internes à la prévention   | 9 formations   | 50 formations<br><i>(20 formations internes réalisées à ce jour)</i>   |

La démarche est récente mais les résultats sont déjà encourageants, avec un premier record de 110 jours sans accident du travail (fin d'année 2020, début janvier 2021), et une période en cours actuellement de plus de 190 jours sans accident de travail grave (supérieur à 10 jours d'arrêt, depuis fin septembre 2020).

Cette démarche a notamment été récompensée en début d'année par le prix « Or » dans la catégorie Santé/Sécurité et le prix « coup de cœur du jury » dans la catégorie COVID-19 des Trophées CARCEPT PREV édition 2020 : <https://www.carcept-prev.fr/actualites/les-laureats-des-prix-sante-et-bien-etre-au-travail-de-la-fondation-carcept-prev>

Concernant la sécurité routière, nous sommes engagés publiquement, depuis 2020, en signant 7 engagements forts pour la sécurité des déplacements professionnels de nos collaborateurs : <https://www.securite-routiere.gouv.fr/employeurs-engages> Nous sensibilisons régulièrement nos collaborateurs sur ces sujets.

Du point de vue matériel, nous disposons d'un **plan de maintenance préventive** nous permettant de maintenir les tracteurs et remorques dans un bon état général et d'être réactif sur les demandes de réparation du personnel. Nous avons équipé courant 2020 tous nos conducteurs de perches télescopiques afin de faciliter le bâchage/débâchage de nos remorques au sol ; nous équipons régulièrement nos remorques avec des transpalettes électriques pour faciliter les manutentions des conducteurs sur des sites difficiles (chantiers...). Toutes ces améliorations techniques proviennent de remontées de nos conducteurs par l'intermédiaire de fiches de presque-accidents, réunions, entretiens...

A titre d'exemple, nous avons également anticipé le changement des plaquettes de freins à disque (risque amiante), avant la réglementation.

15) Comment assurez-vous le développement professionnel de vos collaborateurs ?

Le développement professionnel de nos collaborateurs s'effectue par le biais d'entretiens réguliers, d'échanges lors de réunion, ou d'enquêtes « Qualité de vie au Travail » (une enquête annuelle), afin de connaître les difficultés rencontrées, les besoins en formation, les souhaits d'évolution. Un parcours de formation personnalisé est ensuite mis en place afin de faire monter en compétence chaque collaborateur. Nous prônons le **management participatif** où chaque collaborateur est poussé à s'exprimer et participer à la structuration de l'entreprise.

**COMMENT ÉVALUEZ-VOUS LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL ?**

Questionnaire anonyme

**TRANSNORTE BRAY**

**AU TRAVAIL ?**

**VOTRE AVIS PERSONNEL**

|                                    | Pas du tout d'accord | Pas d'accord | Assez d'accord | Tout à fait d'accord |
|------------------------------------|----------------------|--------------|----------------|----------------------|
| <b>Thème 1 - VOTRE ENTREPRISE</b>  |                      |              |                |                      |
| 1                                  |                      |              |                |                      |
| 2                                  |                      |              |                |                      |
| 3                                  |                      |              |                |                      |
| 4                                  |                      |              |                |                      |
| 5                                  |                      |              |                |                      |
| 6                                  |                      |              |                |                      |
| 7                                  |                      |              |                |                      |
| 8                                  |                      |              |                |                      |
| 9                                  |                      |              |                |                      |
| <b>Thème 2 - VOTRE RELATIONNEL</b> |                      |              |                |                      |
| 10                                 |                      |              |                |                      |
| 11                                 |                      |              |                |                      |
| 12                                 |                      |              |                |                      |
| 13                                 |                      |              |                |                      |
| 14                                 |                      |              |                |                      |
| 15                                 |                      |              |                |                      |
| 16                                 |                      |              |                |                      |
| 17                                 |                      |              |                |                      |
| 18                                 |                      |              |                |                      |
| <b>Thème 3 - VOTRE TRAVAIL</b>     |                      |              |                |                      |
| 19                                 |                      |              |                |                      |
| 20                                 |                      |              |                |                      |
| 21                                 |                      |              |                |                      |
| 22                                 |                      |              |                |                      |
| 23                                 |                      |              |                |                      |
| 24                                 |                      |              |                |                      |
| 25                                 |                      |              |                |                      |
| 26                                 |                      |              |                |                      |
| 27                                 |                      |              |                |                      |
| 28                                 |                      |              |                |                      |
| 29                                 |                      |              |                |                      |
| 30                                 |                      |              |                |                      |
| <b>Thème 4 - VOTRE AVENIR</b>      |                      |              |                |                      |
| 31                                 |                      |              |                |                      |
| 32                                 |                      |              |                |                      |
| 33                                 |                      |              |                |                      |
| 34                                 |                      |              |                |                      |
| 35                                 |                      |              |                |                      |
| 36                                 |                      |              |                |                      |

**EXPRIMEZ VOS LIBREMENT : Dites nous ce qu'il y a à améliorer dans votre entreprise !**

| Poste occupé :  | Nom - Prénom :                         |  |  |
|---|--|--|--|
| Tâche réalisée  | Temps estimé par jour pour cette tâche | Complexité de la tâche (notation de 1 à 3) | Est-ce une tâche que vous aimez réaliser ? |
| Suggestions   |  |  |  |
| Y a-t-il des tâches que vous ne réalisez pas actuellement dans lesquelles vous souhaiteriez vous investir ? |  |  |  |

Nous travaillons actuellement notamment sur un projet de **réorganisation interne** de nos différents services, afin de mieux nous structurer, et répondre aux attentes de nos collaborateurs en termes d'évolution de carrière, d'évolution de compétences, d'équilibre vie professionnelle/vie personnelle... Nous sommes accompagnés par un partenaire externe.

16) Quels dispositifs ou aménagements avez-vous mis en place pour favoriser le bien-être de vos collaborateurs ?

- Mise en place d'un **challenge interne annuel** « Conducteur de l'année » depuis 2020 afin de récompenser les meilleurs conducteurs sur différents critères : écoconduite, respect des règles de sécurité et du Code la route, implication dans la vie de la société...Le vainqueur du challenge remporte un tracteur « full option ».
- Organisation d'un arbre de Noel depuis 2013

- Présence d'un garage à vélo pour favoriser la venue des collaborateurs à vélo
- Organisation d'une ou plusieurs sorties annuelles : journée pêche, tournoi de football inter-entreprises, journée « partage des passions » ...
- Mise en place d'un journal interne, avec présentation d'un collaborateur à chaque numéro
- Yoga : une dizaine de nos collaborateurs ont testé courant novembre 2020 une séance de yoga réalisée par une professionnelle. Cet évènement sera réitéré lorsque le contexte sanitaire sera plus favorable. Nous développons actuellement un projet santé/sécurité au travail en coopération avec l'organisme ALM FORMATION (parcours sportif sur site...).
- Chaque semaine nous mettons à disposition un panier de fruits pour nos collaborateurs provenant d'une ferme située à quelques mètres de nos locaux
- Test des gilets de la société PERCKO pour prévenir les maux de dos
- La rénovation des locaux et bureaux début 2021. Des bureaux à hauteur variable ont été installés, ainsi que le renouvellement de la totalité des sièges de bureaux pour plus de confort pour nos collaborateurs sédentaires



**17) En quoi les ressources humaines améliorent-elles l'attractivité de votre structure ?**

Le processus de recrutement mis en place par notre service RH reflète nos valeurs collectives, tout en offrant dès le départ une fenêtre sur la réalité de la vie de notre entreprise. L'objectif est **d'attirer les profils adaptés** à l'entreprise et l'offre correspondante. D'autre part, l'évaluation et l'accompagnement sont des étapes clés : ils nous permettent de choisir le candidat, mais aussi au candidat de choisir notre entreprise, dans un processus totalement transparent où la communication est capitale.

**4. ENVIRONNEMENT**

**18) Quelles sont les ressources nécessaires à votre activité ? (Matières premières, eau, énergies)**

- Les **énergies** pour notre activité de transport : actuellement majoritairement le gazole et le GNL, nous développons le recours aux énergies renouvelables
- **L'électricité et le gaz** pour nos bâtiments tertiaires (bureaux, entrepôt et garage)
- **L'eau**, pour notre station de lavage et pour nos sédentaires. A ce jour, nous récupérons les eaux de pluie, pour alimenter notre station de lavage

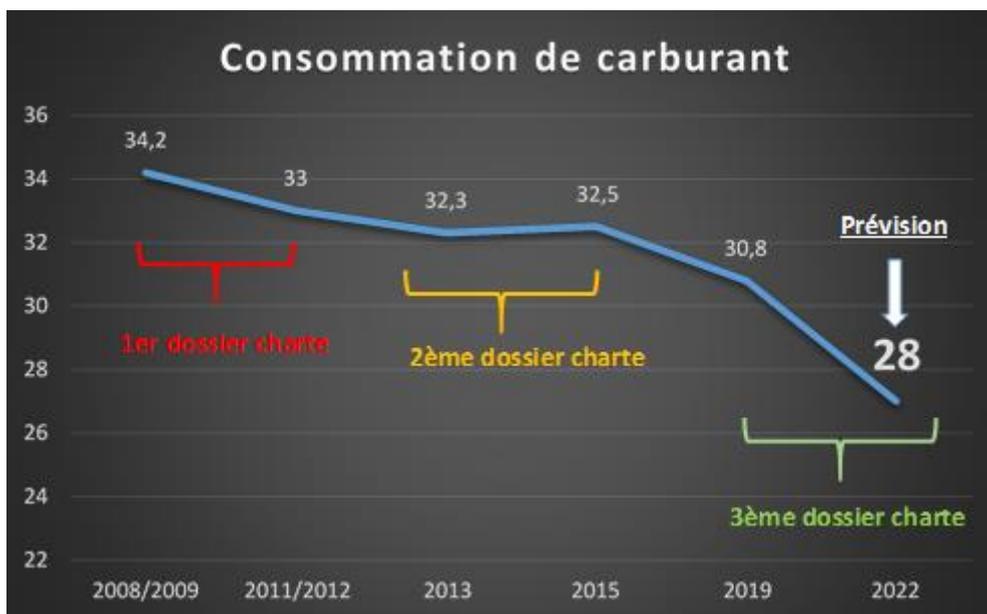
**19) Comment prenez-vous en compte l'impact de vos activités sur l'environnement ? Quels moyens mettez-vous en œuvre pour limiter ces impacts ?**

*Exemples : ACV, bilan carbone, bilan GES, réduction et valorisation des déchets, éco-conception, réduction des consommations d'énergie et émissions CO<sub>2</sub>, utilisation d'énergies vertes, PDM, bâtiments, biodiversité...*

– Pour chaque action, précisez vos indicateurs chiffrés.

- **Charte et Label CO2 – énergies de transition et rupture pour notre activité de transports**

Nous nous appuyons sur la **Charte Objectif CO2** depuis 2010, afin d'engager des plans d'action pour réduire nos émissions en polluants atmosphériques et en GES pour notre activité de transports. A titre d'exemple, nos consommations de carburants sont passées de 34L/100km (premier dossier charte) à 28.6L/100km, à ce jour.



Afin de valoriser les efforts entrepris depuis l'année 2010 et depuis la signature de la Charte Objectif CO2, et démontrer le niveau de performance environnementale de l'entreprise, en concertation avec le Ministère de la Transition écologique et l'ADEME, nous souhaitons labéliser notre démarche avec le **Label Objectif CO2** (prévue pour début 2022). Le Label Objectif CO2 permet d'attester l'exactitude et la véracité des données délivrées par l'entreprise, pour chaque dossier charte, par l'intermédiaire d'un audit réalisé par un cabinet d'expertise indépendant mandaté par l'ADEME. Les dossiers Charte Objectif CO2 se basent sur un déclaratif de l'entreprise, examiné par un comité.

Aujourd'hui, notre flotte de tracteurs est composée à 100% de tracteurs norme EURO VI, dernière génération, alors que ce pourcentage, sur la totalité du parc français, n'est que de 69%.

| NORMES   | DATE       | Nox (g/kWh)             | CO (g/kWh)             | HC (g/kWh)              | Particules (g/kWh)      |
|----------|------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|-------------------------|
| EURO 0   | 01/10/1990 | 14,4                    | 11,2                   | 2,1                     | -                       |
| EURO I   | 01/10/1993 | 9                       | 4,9                    | 1,23                    | 0,36                    |
| EURO II  | 01/10/1996 | 7                       | 4                      | 1,1                     | 0,15                    |
| EURO III | 01/10/2001 | 5                       | 2,1                    | 0,66                    | 0,13                    |
| EURO IV  | 01/10/2006 | 3,5                     | 1,5                    | 0,46                    | 0,02                    |
| EURO V   | 01/10/2009 | 2                       | 1,5                    | 0,46                    | 0,02                    |
| EURO VI  | 31/12/2013 | 0,4 (-80%)              | 1,5                    | 0,13 (-71%)             | 0,01 (-50%)             |
|          |            | Divisé par 36 en 23 ans | Divisé par 7 en 23 ans | Divisé par 18 en 23 ans | Divisé par 35 en 23 ans |

D'autre part, afin d'anticiper les prochaines échéances réglementaires en termes de réduction des émissions en CO2, le **mix énergétique** semble à ce jour, la meilleure alternative dans le transport ; nous étudions ainsi la possibilité de développer plusieurs énergies au sein de notre flotte en fonction des différentes activités et différents usages, l'objectif étant d'avoir 20% de notre flotte roulant avec un carburant alternatif « propre » d'ici à fin 2022 (Biodiesel, bioéthanol, GNL...). Nous avons ainsi courant 2020/début 2021, acheté 6 tracteurs roulant au GNL. Le GNL permet une réduction jusqu'à 50% en Nox (émissions d'oxyde d'azote), 95% en particules fines et 15% en GES.

Nous allons tester également courant avril 2021 un tracteur roulant au carburant B100 (Huile de Colza), permettant des réductions en CO2 jusqu'à 80%, par rapport au gazole classique B7.

## INDICATEURS

Le plan d'action du dernier dossier Charte en cours (courant pour la période 2019 à 2023) a pour objectif une réduction de 10% des émissions de CO2 en fin de dossier. Le tableau ci-dessous présente les dernières évolutions en date, entre la période P0 (2019) et P1 (2020).

| CO2      |            | 2019    | 2020    |      |
|----------|------------|---------|---------|------|
| TPS BRAY | gCO2/km    | 937,86  | 899,83  | -4%  |
| HBEFA    |            | 1154,57 | 1176,24 |      |
| TPS BRAY | gCO2/t.km  | 81,2    | 67,41   | -17% |
| HBEFA    |            | 96,23   | 88,13   |      |
| Nox      |            | 2019    | 2020    |      |
| TPS BRAY | mgNox/km   | 502,32  | 453,1   | -10% |
| HBEFA    |            | 1693,79 | 1339,39 |      |
| TPS BRAY | mgNox/t.km | 41,87   | 33,95   | -19% |
| HBEFA    |            | 141,18  | 100,35  |      |
| COV      |            | 2019    | 2020    |      |
| TPS BRAY | mgCOV/km   | 27,86   | 26,7    | -4%  |
| HBEFA    |            | 35,98   | 32,5    |      |
| TPS BRAY | mgCOV/t.km | 2,32    | 2       | -14% |
| HBEFA    |            | 3       | 2,44    |      |
| PM       |            | 2019    | 2020    |      |
| TPS BRAY | mgPM/km    | 3,81    | 3,65    | -4%  |
| HBEFA    |            | 20,49   | 15,68   |      |
| TPS BRAY | mgPM/t.km  | 0,32    | 0,27    | -15% |
| HBEFA    |            | 1,71    | 1,18    |      |

**HBEFA** = (Handbook Emission Factors for Road Transport)

Performances de référence annuelles basées sur une méthodologie européenne.

**CO2** = gaz à effet de serre (GES)

**Nox, COV et PM** = polluants atmosphériques nocifs pour la santé ≠ GES

Nous sommes suivis depuis 2000 par un Responsable produit Michelin pour l'optimisation de nos pneus.

|   | Etat des lieux | Gain potentiel             |                             | Hypothèse de gain entreprise si différente de la fiche action | Commentaire   |
|---|----------------|----------------------------|-----------------------------|---|---|
|   |                | Objectif en fin de dossier | Emission de CO <sub>2</sub> |   |   |
|   | %              | %                          | kg CO <sub>2</sub>          | % CO <sub>2</sub>   |   |
| <b>Véhicule Gestion du parc de pneumatiques</b>                     |                |                            |                             |   |   |
| Diminution de la résistance au roulement des pneumatiques           | 0,0            | 50,9                       | 191 036                     | 2,0   |   |
| <b>Carburant Autres actions quantitatives</b>                       |                |                            |                             |   |   |
| Utilisation du carburant TOTAL EXCELLIUM                            | 0,0            | 50,0                       | 191 232                     | 2,0   | Petit porteur urbain : 4 %<br>Grand porteur régional : 4 %<br>Ensemble routier longue distance : 4 %<br>Gain potentiel: jusqu'à 4% de la consommation en gazole   |
| Achat de véhicules roulant au GNL                                   | 0,0            | 20,0                       | 286 848                     | 3,0   | Petit porteur urbain : 15 %<br>Grand porteur régional : 15 %<br>Ensemble routier longue distance : 15 %<br>Achat de tracteurs roulant au GNL. Objectif de 20% du parc d'ici à 2022. Gain potentiel: 15% de consommation de carburant + gain sur les émissions GES et particules                                     |
| <b>Conducteur Mise en place d'un programme éco-conduite</b>         |                |                            |                             |   |   |
| Système de management de la performance éco-conduite                | 0,0            | 100,0                      | 478 080                     | 5,0   | Petit porteur urbain : 5 %<br>Grand porteur régional : 5 %<br>Ensemble routier longue distance : 5 %<br>Formation annuelle à l'éco-conduite + suivi hebdomadaire. Formation à l'utilisation du ralentisseur. Utilisation plus poussée de l'informatique embarquée. Objectif à la fin de période: conso < 27L/100 km |
| <b>Organisation Outils informatiques d'optimisation des trajets</b> |                |                            |                             |   |   |
| Outils de création de plans de transport                            | 0,0            | 4,0                        | 382 464                     | 4,0   | Petit porteur urbain : 4 %<br>Grand porteur régional : 4 %<br>Ensemble routier longue distance : 4 %<br>Réduction des kilomètres à vide de 4%   |
| <b>Organisation Optimisation du chargement des véhicules</b>        |                |                            |                             |   |   |
| Optimiser le ratio volume/poids des chargements                     | 0,0            | 5,0                        | 478 080                     | 5,0   | Petit porteur urbain : 5 %<br>Grand porteur régional : 5 %<br>Ensemble routier longue distance : 5 %<br>Augmentation du taux de remplissage de 5 à 10%  |

Nos premières primes « écoconduite » ont été versées depuis 1980 déjà. L'écoconduite est dans l'ADN de l'entreprise.

#### □ **Plantation d'arbres**

Afin de compenser, dans un premier temps, les émissions en CO<sub>2</sub> de notre activité de transports, nous allons réaliser une plantation d'arbres, en coopération avec la commune de Méricourt. Pour l'année 2020, cela représentera environ 45 000 arbres à planter (pour compenser 9394 tCO<sub>2</sub>e/t.km).

D'autre part, dans le but de promouvoir nos actions pour la biodiversité nous allons nous engager cette année dans le programme de l'Office Français de la Biodiversité =>

<https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/entreprises>

Notre station de lavage fonctionne depuis 2012 en autonomie avec l'eau de pluie.

#### □ **Production autonome en électricité**

En coopération avec la Région des Hauts-de-France, nous travaillons depuis fin 2020, sur un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur nos bâtiments. Ce projet vise à être en autoconsommation totale en électricité, en prenant en compte notamment, le remplacement à court terme de notre flotte de véhicules internes légers roulant au diesel (4 véhicules), par des véhicules électriques. Les contours du projet seront définis cette année, pour démarrage des travaux courant 2022. L'achat des premiers véhicules électriques sera réalisé dès 2021.

#### □ **Changement de notre fournisseur d'électricité**

Le 29/05/2021, nous procéderons à un changement de notre fournisseur d'électricité afin de s'orienter vers une offre d'électricité « verte ». Pour chaque MWH d'électricité que nous consommerons, un MWH d'électricité « verte » sera produit, en l'occurrence, dans notre cas, par l'intermédiaire de l'Hydraulique, production attestée par l'intermédiaire de certificats d'origine.

Notre consommation actuelle en électricité est d'environ 119 MWh, pour alimenter nos bureaux, ainsi que notre bâtiment de stockage et notre atelier de réparation mécanique.

#### □ **Changement du fournisseur de gaz**

Le contrat pour la fourniture de gaz de ville se termine avec la société ENGIE le 31/05/2022. Un changement de fournisseurs sera opéré à cette date pour passer sur une fourniture de gaz 100% biométhane.

#### □ **Valorisation de nos déchets**

Le recyclage et la collecte de nos déchets ont été confiés à la société ELISE, depuis février 2021. Les boxes de recyclage installés nous permettront de trier la totalité des déchets des bureaux : verre, plastique, biodéchets, cartouches d'imprimante, piles... ELISE participe activement à la Protection de l'Environnement tout en créant des emplois pérennes et locaux pour des personnes en difficulté d'insertion ou en situation de handicap.

#### □ **Bilan Carbone**

Notre Responsable QHSE a été formé courant 2020, à la méthode Bilan Carbone. L'objectif sera de réaliser le Bilan Carbone de la société annuellement, afin de connaître nos émissions en GES totales. Les premières démarches de réalisation du Bilan Carbone seront entamées courant du second semestre 2021. Nous avons été l'un des premiers transporteurs à avoir réalisé un Bilan Carbone en 2011, en partenariat avec l'ADEME.

#### □ **Démarche « zéro papier »**

Notre objectif est de travailler sur une démarche « zéro papier » aussi bien pour nos activités de bureaux, que nos conducteurs. Pour nos conducteurs, cela se traduirait par l'utilisation de la lettre de voiture informatisée. Concernant nos activités de bureaux, la consommation moyenne actuelle est d'environ 320 ramettes de 500 feuilles. La réorganisation interne de nos différents services, couplée à l'utilisation d'une solution informatique plus performante nous permettra d'atteindre cet objectif.

#### □ **Rénovation des bureaux**

Nos bureaux administratifs ont fait l'objet d'une rénovation totale début 2021. Des systèmes de climatisation réversibles ont été installés permettant une réduction de 30% de consommation par rapport aux radiateurs électriques. La rénovation de la toiture des bureaux est également prévue cette année. Des fournisseurs de toitures végétalisées ont été consultées.

## 5. BONNES PRATIQUES D’AFFAIRES

### 20) Comment intégrez-vous la RSE dans votre démarche d’achats et dans la relation avec vos fournisseurs ?

Nos attentes et objectifs en matière de RSE, sont présentés de manière transparente à nos fournisseurs, par l’intermédiaire de notre **politique RSE**. Nous attendons de nos fournisseurs qu’une démarche RSE soit engagée de leur part également.

D’autre part, nous privilégions le développement de liens durables avec nos fournisseurs.

**Annexe 1, page 24** : code des bonnes pratiques pour les partenaires commerciaux (en fin de dossier)

### 21) Quelles règles éthiques avez-vous établies vis-à-vis de vos concurrents ?

Les règles éthiques sont traduites directement par l’intermédiaire d’un contrat simplifié, consultable en annexe.

**Annexe 2, page 25-26** : conditions générales – ordre de chargement/déchargement (en fin de dossier)

## 6. CLIENTS ET CONSOMMATEURS

### 22) Proposez-vous une offre responsable à vos clients/consommateurs ? Si oui, laquelle ? Si non, pourquoi ?

Nous intégrons systématiquement la dimension RSE dans tous les appels d’offre dans lesquels nous participons. Nous avons pour cela réalisé un **comparatif des énergies de transition** et rupture existantes, ainsi qu’une présentation de celles-ci. Nous proposons ainsi systématiquement une **alternative « éco-responsable »** à nos clients. Nous travaillons également sur la possibilité d’offrir du transport multimodal (ferroviaire, fluvial...).

| ENERGIE   | AUTONOMIE  | PRIX CARBURANT  | PRIX TRACTEUR   | Nox  | Particules fines | CO2            |                                  | Vignette   | Les "+"  | Les "-"   |
|---|--|---|---|--|------------------|----------------|----------------------------------|--|--|---|
|   |  |   |   |  |                  | Comparaison E7 | Base carbone                     |  |  |   |
| <b>DIESEL (B7)</b><br>FOSSILE                               |  | € /l  | SCANIA R410<br>89 000 l<br>Contrat maintenance-<br>290/mois   |  |                  |                | 3,16 kg CO2/eq /l                | <br>Euro VI à partir du 1er janvier 2016  |  |   |
| <b>DIESEL (B30)</b><br>FOSSILE                              | Flotte captive uniquement (pas disponible à la vente grand public)   | Prix identique au B7  |   |  |                  |                | -9 à -20 %<br>2,87 kg CO2/eq /l  | <br>Euro VI à partir du 1er janvier 2016  |  | Surconsommation de 1 à 3%<br>Plus de compatibilité avec les tracteurs Ciscor (EURO VI) nécessite un tracteur compatible bio-carburant (comme B100) ou kit rétrofit  |
| <b>GAZOLE XTL</b><br>FOSSILE                                | Flotte captive uniquement (pas disponible à la vente grand public)<br>Autonomie équivalente au gazole<br>3 dépôts en France, Production au Qatar | 70% plus cher que le gazole   |   | Diminutions observées uniquement pour les véhicules antérieurs à l'EURO VI |                  |                | Identique au B7                  | Même système de classification Crit'Air que le gazole  | Immédiatement substituable au gazole<br>Biodegradable en 51 jours<br>Non toxique   | Légère surconsommation (0,5 à 6%)   |
| <b>HVO100</b><br>RENOUVELABLE                               | Flotte captive uniquement (pas disponible à la vente grand public)<br>Autonomie identique au gazole  | Plus coûteux qu'un carburant classique (5 à 10%)  |   | Diminutions observées uniquement pour les véhicules antérieurs à l'EURO VI |                  |                | -50% minimum                     |  | Immédiatement substituable au gazole   | Légère surconsommation (jusqu'à 6%)<br>Peut nécessiter une recalibration du système d'injection de carburant afin d'optimiser le fonctionnement du moteur, ainsi que quelques modifications des cuves de stockage du carburant. |
| <b>GNV (GNL et GNC)</b><br>ENERGIE DE TRANSITION<br>FOSSILE | GNC: de 300 à 500 km<br>GNL: de 500 à 1100 km<br>78 stations GNC, 7 stations GNL,<br>39 stations GNL/GNC   | Entre 0,65 et 0,95€/kg<br>Coût simulé MOLGAS: 0,58€/KG<br>Coût simulé GPDF: 0,63€/KG (GNC) VS 0,75€/KG (BIOGNC)<br>Coût investissement station: 402 000 l | SCANIA R 410<br>GNL<br>145 000 l HT<br>SCANIA R 410<br>GNC<br>134 000 l HT<br>Contrat maintenance: 490 l/mois | -50%   | -95%             |                | -3% à -15%<br>3,51 kg CO2/eq /kg | <br>Certification PIEK QUIET TRUCK (-72 dB)<br>CERTIFICATION UNECE R 110<br>Véhicules homologués tunnels et parkings<br>TICPE faible par rapport au gazole<br>Exonération totale ou partielle de la carte grise<br>Bonification d'amortissement prolongée (40%) jusqu'en décembre 2024<br>TOD et point d'équilibre financier (GNL): 120 000 km/an | Écologiste d'une énergie fossile<br>CO2 du puits à la roue: très peu de différence avec le gazole (étude ADEME)<br>Nécessite un équipement particulier pour les conducteurs pour la prise de carburant<br>Nécessite un équipement particulier pour la maintenance des tracteurs dans l'atelier |   |
|   |  |   | SCANIA R 410  |  |                  |                |                                  |  |  |   |

# LES BIOCARBURANTS

## DISTRIBUTION



- Non disponible en station
- Flotte captive (environ 50 cuves en 2020)
- 5 sites de production en France
- Autonomie équivalente au diesel
- Tracteur: norme EURO VI spécifiquement homologué (normes EURO I à V compatibles)
- Surconsommation de 0 à 10%

Problématiques identiques avec le B310

Diesel: 1€/L

Diesel ≈ 89 000 €



- Non disponible en station
- Flotte captive uniquement
- Autonomie: jusqu'à 1700/1800 km
- Tracteur: moteur spécifique ED95
- Surconsommation: entre 40 à 60%
- Cuve de stockage = ATEX

Tableau comparatif des biocarburants (B310, B100, B100+, B100V, B100W, B100X, B100Y, B100Z, B100AA, B100AB, B100AC, B100AD, B100AE, B100AF, B100AG, B100AH, B100AI, B100AJ, B100AK, B100AL, B100AM, B100AN, B100AO, B100AP, B100AQ, B100AR, B100AS, B100AT, B100AU, B100AV, B100AW, B100AX, B100AY, B100AZ, B100BA, B100BB, B100BC, B100BD, B100BE, B100BF, B100BG, B100BH, B100BI, B100BJ, B100BK, B100BL, B100BM, B100BN, B100BO, B100BP, B100BQ, B100BR, B100BS, B100BT, B100BU, B100BV, B100BW, B100BX, B100BY, B100BZ, B100CA, B100CB, B100CC, B100CD, B100CE, B100CF, B100CG, B100CH, B100CI, B100CJ, B100CK, B100CL, B100CM, B100CN, B100CO, B100CP, B100CQ, B100CR, B100CS, B100CT, B100CU, B100CV, B100CW, B100CX, B100CY, B100CZ, B100DA, B100DB, B100DC, B100DD, B100DE, B100DF, B100DG, B100DH, B100DI, B100DJ, B100DK, B100DL, B100DM, B100DN, B100DO, B100DP, B100DQ, B100DR, B100DS, B100DT, B100DU, B100DV, B100DW, B100DX, B100DY, B100DZ, B100EA, B100EB, B100EC, B100ED, B100EE, B100EF, B100EG, B100EH, B100EI, B100EJ, B100EK, B100EL, B100EM, B100EN, B100EO, B100EP, B100EQ, B100ER, B100ES, B100ET, B100EU, B100EV, B100EW, B100EX, B100EY, B100EZ, B100FA, B100FB, B100FC, B100FD, B100FE, B100FF, B100FG, B100FH, B100FI, B100FJ, B100FK, B100FL, B100FM, B100FN, B100FO, B100FP, B100FQ, B100FR, B100FS, B100FT, B100FU, B100FV, B100FW, B100FX, B100FY, B100FZ, B100GA, B100GB, B100GC, B100GD, B100GE, B100GF, B100GG, B100GH, B100GI, B100GJ, B100GK, B100GL, B100GM, B100GN, B100GO, B100GP, B100GQ, B100GR, B100GS, B100GT, B100GU, B100GV, B100GW, B100GX, B100GY, B100GZ, B100HA, B100HB, B100HC, B100HD, B100HE, B100HF, B100HG, B100HH, B100HI, B100HJ, B100HK, B100HL, B100HM, B100HN, B100HO, B100HP, B100HQ, B100HR, B100HS, B100HT, B100HU, B100HV, B100HW, B100HX, B100HY, B100HZ, B100IA, B100IB, B100IC, B100ID, B100IE, B100IF, B100IG, B100IH, B100II, B100IJ, B100IK, B100IL, B100IM, B100IN, B100IO, B100IP, B100IQ, B100IR, B100IS, B100IT, B100IU, B100IV, B100IW, B100IX, B100IY, B100IZ, B100JA, B100JB, B100JC, B100JD, B100JE, B100JF, B100JG, B100JH, B100JI, B100JJ, B100JK, B100JL, B100JM, B100JN, B100JO, B100JP, B100JQ, B100JR, B100JS, B100JT, B100JU, B100JV, B100JW, B100JX, B100JY, B100JZ, B100KA, B100KB, B100KC, B100KD, B100KE, B100KF, B100KG, B100KH, B100KI, B100KJ, B100KK, B100KL, B100KM, B100KN, B100KO, B100KP, B100KQ, B100KR, B100KS, B100KT, B100KU, B100KV, B100KW, B100KX, B100KY, B100KZ, B100LA, B100LB, B100LC, B100LD, B100LE, B100LF, B100LG, B100LH, B100LI, B100LJ, B100LK, B100LL, B100LM, B100LN, B100LO, B100LP, B100LQ, B100LR, B100LS, B100LT, B100LU, B100LV, B100LW, B100LX, B100LY, B100LZ, B100MA, B100MB, B100MC, B100MD, B100ME, B100MF, B100MG, B100MH, B100MI, B100MJ, B100MK, B100ML, B100MM, B100MN, B100MO, B100MP, B100MQ, B100MR, B100MS, B100MT, B100MU, B100MV, B100MW, B100MX, B100MY, B100MZ, B100NA, B100NB, B100NC, B100ND, B100NE, B100NF, B100NG, B100NH, B100NI, B100NJ, B100NK, B100NL, B100NM, B100NN, B100NO, B100NP, B100NQ, B100NR, B100NS, B100NT, B100NU, B100NV, B100NW, B100NX, B100NY, B100NZ, B100OA, B100OB, B100OC, B100OD, B100OE, B100OF, B100OG, B100OH, B100OI, B100OJ, B100OK, B100OL, B100OM, B100ON, B100OO, B100OP, B100OQ, B100OR, B100OS, B100OT, B100OU, B100OV, B100OW, B100OX, B100OY, B100OZ, B100PA, B100PB, B100PC, B100PD, B100PE, B100PF, B100PG, B100PH, B100PI, B100PJ, B100PK, B100PL, B100PM, B100PN, B100PO, B100PP, B100PQ, B100PR, B100PS, B100PT, B100PU, B100PV, B100PW, B100PX, B100PY, B100PZ, B100QA, B100QB, B100QC, B100QD, B100QE, B100QF, B100QG, B100QH, B100QI, B100QJ, B100QK, B100QL, B100QM, B100QN, B100QO, B100QP, B100QQ, B100QR, B100QS, B100QT, B100QU, B100QV, B100QW, B100QX, B100QY, B100QZ, B100RA, B100RB, B100RC, B100RD, B100RE, B100RF, B100RG, B100RH, B100RI, B100RJ, B100RK, B100RL, B100RM, B100RN, B100RO, B100RP, B100RQ, B100RR, B100RS, B100RT, B100RU, B100RV, B100RW, B100RX, B100RY, B100RZ, B100SA, B100SB, B100SC, B100SD, B100SE, B100SF, B100SG, B100SH, B100SI, B100SJ, B100SK, B100SL, B100SM, B100SN, B100SO, B100SP, B100SQ, B100SR, B100SS, B100ST, B100SU, B100SV, B100SW, B100SX, B100SY, B100SZ, B100TA, B100TB, B100TC, B100TD, B100TE, B100TF, B100TG, B100TH, B100TI, B100TJ, B100TK, B100TL, B100TM, B100TN, B100TO, B100TP, B100TQ, B100TR, B100TS, B100TT, B100TU, B100TV, B100TW, B100TX, B100TY, B100TZ, B100UA, B100UB, B100UC, B100UD, B100UE, B100UF, B100UG, B100UH, B100UI, B100UJ, B100UK, B100UL, B100UM, B100UN, B100UO, B100UP, B100UQ, B100UR, B100US, B100UT, B100UU, B100UV, B100UW, B100UX, B100UY, B100UZ, B100VA, B100VB, B100VC, B100VD, B100VE, B100VF, B100VG, B100VH, B100VI, B100VJ, B100VK, B100VL, B100VM, B100VN, B100VO, B100VP, B100VQ, B100VR, B100VS, B100VT, B100VU, B100VV, B100VW, B100VX, B100VY, B100VZ, B100WA, B100WB, B100WC, B100WD, B100WE, B100WF, B100WG, B100WH, B100WI, B100WJ, B100WK, B100WL, B100WM, B100WN, B100WO, B100WP, B100WQ, B100WR, B100WS, B100WT, B100WU, B100WV, B100WW, B100WX, B100WY, B100WZ, B100XA, B100XB, B100XC, B100XD, B100XE, B100XF, B100XG, B100XH, B100XI, B100XJ, B100XK, B100XL, B100XM, B100XN, B100XO, B100XP, B100XQ, B100XR, B100XS, B100XT, B100XU, B100XV, B100XW, B100XX, B100XY, B100XZ, B100YA, B100YB, B100YC, B100YD, B100YE, B100YF, B100YG, B100YH, B100YI, B100YJ, B100YK, B100YL, B100YM, B100YN, B100YO, B100YP, B100YQ, B100YR, B100YS, B100YT, B100YU, B100YV, B100YW, B100YX, B100YY, B100YZ, B100ZA, B100ZB, B100ZC, B100ZD, B100ZE, B100ZF, B100ZG, B100ZH, B100ZI, B100ZJ, B100ZK, B100ZL, B100ZM, B100ZN, B100ZO, B100ZP, B100ZQ, B100ZR, B100ZS, B100ZT, B100ZU, B100ZV, B100ZW, B100ZX, B100ZY, B100ZZ

Sources: EcoCO2 - ADEME

### 23) Comment sensibilisez-vous vos clients/consommateurs à la consommation responsable ?

Nous présentons régulièrement à nos clients un **bilan de nos objectifs et actions en termes de RSE**, ainsi que les bénéfices apportés par la mise en place de ces différentes actions, par l'intermédiaire de groupes de partage notamment. Cela permet ainsi de les sensibiliser, faire naître des projets, et démontrer le bien-fondé d'une démarche proactive en RSE. Courant juin 2021, notre démarche RSE sera évaluée par l'organisme DEKRA, conformément aux Directives de l'ISO 26 000. Nous avons participé au premier groupe de travail, il y a quelques années maintenant, appelé « AFAQ millénaire », qui avait posé les bases de l'ISO 26 000 actuel. Enfin, fin 2021, l'objectif est d'également d'être évalué selon les principes du SQAS, qui intègrent également de nombreux aspects liés à la RSE.

### 24) Comment intégrez-vous la RSE dans la relation clients/consommateurs (accessibilité, relation court terme et long terme, satisfaction...)?

Nous intégrons systématiquement la dimension RSE dans tous les appels d'offre dans lesquels nous participons. Nous avons pour cela réalisé un comparatif des énergies de transition et rupture existantes, ainsi qu'une présentation de celles-ci. Nous proposons ainsi systématiquement une alternative « éco-responsable » à nos clients. D'autre part, nous présentons également nos attentes et objectifs par l'intermédiaire de notre politique RSE. Nous échangeons régulièrement à ce sujet avec nos clients. Nous demandons un dialogue en toute transparence. Le succès et la pérennité passent aussi par la **satisfaction de nos clients**. Aujourd'hui, nos conducteurs sont notre première « vitrine » face aux clients : nous leur demandons ainsi d'être irréprochables mais attendons également de nos clients qu'ils le soient aussi. Nos conducteurs n'hésitent pas à nous remonter les situations dangereuses rencontrées sur les sites clients.

## 7. ENGAGEMENT SOCIÉTAL

25) Expliquez vos actions sociétales et précisez pour chacune l'implication de vos collaborateurs et les liens avec vos parties prenantes

Exemples d'actions :

□ Le 21 avril 2020, en partenariat avec l'association « **Protège Ton Soignant** », une distribution de chocolats de Pâques, à destination des soignants dans les Hôpitaux de la région de France, a été réalisée, en coopération avec nos confrères de TRED Union pour la livraison des Hôpitaux de l'Oise (transports CHOQUET), de la Somme (Transports BARON) et de l'Aisne (Transports DOUCY). Ce n'est pas moins de 26 hôpitaux qui ont été livrés représentant au total 50 palettes de chocolats.

□ Le samedi 9 mai 2020, ont suivis 3 actions de solidarité : une colonne de 5 véhicules allait remercier le personnel soignant du centre hospitalier de Lens. Dans le même temps, un cortège de 10 véhicules allait quant à lui rendre hommage au personnel soignant de l'hôpital d'Arras. Les deux convois sont ensuite revenus sur le site des Transports BRAY, où une opération « coiffure » démarrait : Maureen Polaszek et son équipe du salon Lolisaglam's de Somain sont venus coiffer gracieusement une quarantaine de collaborateurs. A cette occasion, 400 euros ont été récoltés au profit du Secours Populaire. Enfin une vidéo interne de solidarité a été réalisée afin de remercier tous nos collaborateurs (lien vers la vidéo réalisée : <https://www.youtube.com/watch?v=U-phDpmP6RY>).



Communiqué de presse,  
Le 11 mai 2020

*Solidarité et engagement*

**Les Transports Bray situés à Méricourt (62) dans les Hauts-de-France, plus que jamais mobilisés depuis le début de la crise sanitaire, rendent hommage au personnel soignant de Lens et Arras**

Depuis le début de la crise sanitaire, les Transports Bray ont parcouru plus d'un million de kilomètres pour alimenter les rayons, livrer les hôpitaux. Solidaires aux côtés des Français et des soignants, les équipes des Transports Bray travaillent sans relâche depuis 8 semaines. Ce samedi 9 mai, l'entreprise a tenu à rendre hommage au personnel soignant de Lens et d'Arras avec un défilé de 20 camions et autant de klaxons. Pour le dirigeant David Bray, ce fut un moment de partage très émouvant.



Sur le parking du CH de Lens avec le personnel soignant

Transports Bray : des collaborateurs très impliqués dans leur mission et fiers de leur métier  
Depuis le 15 mars, le personnel des Transports Bray a su s'adapter aux pics de consommation des français notamment pour livrer les produits alimentaires et de première nécessité. Logisticiens et conducteurs routiers de l'entreprise ont fait preuve d'une grande polyvalence et flexibilité afin de respecter les délais impartis pour éviter les ruptures de stock.  
Ce samedi matin, ces mêmes collaborateurs tenaient à rendre hommage au personnel soignant des centres hospitaliers de Lens et d'Arras, mobilisés comme eux depuis le début de la crise sanitaire. Le moment a été fort en émotion et les applaudissements nourris. « Nous sommes fiers d'être conducteur et de participer à l'approvisionnement des hôpitaux de notre région » déclare l'un des conducteurs routiers des Transports Bray. « Deviner leur sourire à travers les masques, ce fut la plus belle des récompenses » conclut le dirigeant David Bray.

Transports Bray : des collaborateurs jamais à court d'idée  
De retour à l'entreprise, les collaborateurs ont pu profiter d'un salon de coiffure improvisé devant les bureaux des Transports Bray. Idée suggérée quelques jours plus tôt à leur patron... il n'en fallait pas plus pour

Contact Presse : Anaëlle Tessier – Agence Sensorielle

Tél : 02 41 52 65 44 – Port. 06 22 91 38 70 – E-mail : [anaelle@agencesensorielle.com](mailto:anaelle@agencesensorielle.com)

□ L'entretien de nos espaces verts et de notre site est confié au Pôle Travail de Grenay (ESAT).

□ Le recyclage et la collecte de nos déchets sont confiés à la société ELISE.

ELISE participe activement à la Protection de l'Environnement tout en créant des emplois pérennes et locaux pour des personnes en difficulté d'insertion ou en situation de handicap

DOSSIER DE CANDIDATURE TROPHÉES DE L'ECONOMIE RESPONSABLE 2021

TRANSPORTS BRAY / Catégorie « Entreprises de 100 à 550 collaborateurs »

- **Collecte et livraison de jouets** effectuées en décembre 2019 pour le compte de l'association LUDOPITAL dans le cadre d'une action menée par le groupement de transporteurs TRED UNION
- L'engagement de Transports BRAY avec l'association les bouchons d'Amour : nous collectons pour eux des bouchons en plastique au profit des personnes handicapées
- Signature d'une **Convention de Partenariat avec le Secours Populaire** depuis 2012. En 2017, nous les avons aidés à hauteur de 25.000 € de dons, principalement en termes de prestations transports et logistique.
- Nous avons en projet l'organisation d'une **journée de collecte de sang** en coopération avec l'EFS.

---

### III/ FACTEURS CLÉS DU SUCCÈS

---

26) Qu'est-ce qui permet la réussite de votre démarche RSE (motivation, implication, moyens humains/matériels/financiers, communication...) ? (Les difficultés rencontrées et surmontées peuvent apparaître ici).

L'important dans une entreprise ce ne sont pas les « fruits » mais les « graines ». Les « graines » pour notre entreprise sont les suivantes :

- **L'Energie de vie** : chercher à aller plus loin, avec l'envie, ne pas refuser mais creuser
- **L'activité au service de l'Homme** : projets valorisants pour les collaborateurs et qui impliquent les personnes, les clients...
- **Rester exigeant**, rigoureux, régler les détails, éviter les dérives
- **Le développement client** : sélectionner des clients pérennes, l'équilibre dans les relations commerciales.

27) En quoi votre démarche RSE contribue-t-elle aux performances de votre structure ?

En France, l'année 2020 a été catastrophique à beaucoup de niveaux : PIB, perte des liens sociaux, contexte économique et sanitaire en dégradation...malgré cela, dans la société, il n'y a jamais eu autant de cohésion entre les salariés, de recrutements (+20% d'effectif par rapport à l'année passée), de versements de primes (primes MACRON\*2, intéressement, participation) ... le chiffre d'affaires pour l'année 2020 est à +10%, les prévisions 2021 identiques. Des transports ont été réalisés vers de nouveaux pays (Angleterre, Espagne). Nous avons été au-delà de notre frein principal : **nos croyances**.

Notre **Vision** est de bâtir un modèle d'entreprise performante au service de l'Homme et de son environnement.

Notre **Ambition** est de devenir un acteur incontournable du transport responsable et des services associés. Au-delà de l'éco-responsabilité, nous souhaitons à l'avenir véhiculer l'image d'un transporteur de valeurs, car dans ce contexte où nous avons tous les mêmes camions, c'est bien par l'humain que nous continuerons à nous développer.

---

## ACTE DE CANDIDATURE

---

X J'accepte les conditions du règlement des Trophées de l'Economie Responsable (*voir Règlement sur [www.reseau-alliances.org](http://www.reseau-alliances.org)*)

X Je m'engage à être sincère et transparent au travers de la candidature de ma structure

Lu et approuvé

Cachet & Signature  
Précédés de la mention "lu et approuvé"

## Annexe 1 : code des bonnes pratiques pour les partenaires commerciaux



### CODE DES BONNES PRATIQUES POUR LES PARTENAIRES COMMERCIAUX

A l'heure où l'écologie, l'éthique, l'authenticité et la bienveillance sont des sujets centraux dans nos médias, Transports BRAY ont mis en place des principes qui sont la clé de la durabilité économique, sociale et environnementale, en nous basant sur les lignes directrices de l'ISO 26 000. Nous plaçons les Hommes et la planète au centre de notre stratégie ! Un comportement socialement responsable et respectueux de l'environnement est un facteur clé de réussite.

En tant que transporteur Eco Responsable, nous sommes pleinement conscients de notre responsabilité vis-à-vis de nos clients, fournisseurs, employés et communautés dans lesquelles nous opérons.

Cet équilibre se construit avec l'aide de toutes les parties prenantes. Nous attendons ainsi de nos partenaires commerciaux, c'est-à-dire de toutes les entreprises qui sont en relation d'affaires avec les Transports BRAY, qu'ils adhèrent aux mêmes principes éthiques. Le partenaire commercial respecte les principes de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de l'ONU, ainsi que la déclaration de l'OIT de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux du travail.

#### Lois et principes éthiques

Le partenaire commercial doit mener ses affaires d'un point de vue éthique et agir avec intégrité. Il doit se conformer aux lois en vigueur du système légal applicable.

#### Droits de l'Homme et pratiques de travail équitables

##### ✓ Travail des enfants

Le partenaire commercial n'emploie pas d'enfants n'ayant pas atteint l'âge minimum légal d'emploi dans le pays ou la juridiction locale. Si l'âge minimum d'emploi n'est pas établi, il est fixé à 15 ans. Les travailleurs de moins de 18 ans effectuent des travaux conformes aux exigences légales (concernant, par exemple, les horaires et les conditions de travail) et respectent l'obligation de scolarité générale ou de formation.

##### ✓ Libre choix de son emploi

Le partenaire commercial n'a pas recours au travail obligatoire, servile ou involontaire sous aucune forme. Tout travail doit être volontaire. Le partenaire commercial ne doit pas avoir recours au travail forcé ou travail pénitentiaire sous contrat ou involontaire. Les travailleurs doivent être autorisés à garder le contrôle de leurs documents d'identité. Le partenaire commercial s'assure que les travailleurs ne paient pas de redevance ou autres frais liés à l'obtention d'un emploi au cours du processus de recrutement et de la période d'emploi. Le partenaire commercial est responsable du paiement de tous les frais concernant les travailleurs lorsque cela est légalement requis.

Les punitions, les violences morales et/ou physiques sont interdites. Les politiques et procédures disciplinaires sont clairement définies et communiquées aux travailleurs.

##### ✓ Rémunération et horaires de travail

Le partenaire commercial respecte toutes les législations nationales ou locales applicables régissant les horaires de travail, salaires et avantages. Le partenaire commercial paie les travailleurs dans un délai convenable et définit clairement leurs conditions de rémunération.

##### ✓ Non-discrimination

Le partenaire commercial doit fournir à ses employés un cadre de travail exempt de tout harcèlement ou discrimination, et qui valorise la diversité. La discrimination à raison de la race, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique, le handicap, la religion, l'affiliation politique, l'appartenance à un syndicat, la situation matrimoniale, ou tout autre caractéristique protégée par la loi, n'est pas tolérée.

##### ✓ Liberté d'association

Les employés du partenaire commercial sont libres d'adhérer ou non à un syndicat ou une délégation des employés de leur choix, sans subir de menace ou intimidation. Le fournisseur reconnaît et respecte le droit à la négociation collective conformément à la législation en vigueur.

#### Conflit d'intérêt

Le partenaire commercial divulgue tout conflit d'intérêt, réel ou potentiel, aux Transports BRAY.

#### Trafic d'influence et corruption

Le partenaire commercial doit se conformer aux normes et aux lois internationales et nationales de lutte contre la corruption. Il ne peut pas tolérer ni favoriser aucune forme de corruption, incluant tout paiement en argent ou autre forme de valeur ayant pour but d'influencer la prise de décisions en violation de la loi. Tous les employés du partenaire commercial doivent être encouragés à signaler leurs préoccupations ou leurs connaissances d'activités illégales sur le lieu de travail.

Le partenaire commercial respecte les lois antitrust et de concurrence applicables.

#### Règlement commercial

Le partenaire commercial respecte tous les règlements de commerce et d'importation applicables, y compris les sanctions et embargos qui sont appliqués à ses activités.

#### Blanchiment d'argent et registres financiers

Le partenaire commercial respecte les lois et réglementations applicables conçues pour lutter contre les activités de blanchiment d'argent. Le fournisseur établit et maintient des registres et rapports financiers conformes aux lois et réglementations internationales et nationales.

#### Protection des données et divulgation d'informations

Le partenaire commercial adhère aux lois et réglementations en vigueur concernant la protection des données et la sécurité, notamment en ce qui concerne les données personnelles des clients, des employés...Le partenaire commercial respecte toutes les exigences en question lors de la collecte, du traitement de la transmission et de l'utilisation des données personnelles. Il protège et fait bon usage des renseignements confidentiels. Il ne divulgue aucune information, inconnue au grand public.

#### Environnement

Le partenaire commercial doit se conformer à toutes les lois, normes et règlements relatifs au droit de l'environnement. Il est incité à préserver les ressources naturelles, à soutenir des objectifs en matière de protection du climat, à encourager l'utilisation de technologies respectueuses de l'environnement. Le partenaire commercial doit tenir compte de l'environnement dans ses propres activités commerciales.

#### Hygiène, santé et sécurité

Le partenaire commercial doit se conformer à la réglementation sur la sécurité et la santé au travail et garantir un environnement de travail ne présentant aucun risque pour la santé et la sécurité de ses employés, afin de prévenir les accidents, blessures et maladies du travail.

#### Planification de la continuité commerciale

Le partenaire commercial est prêt à faire face à toute perturbation éventuelle de ses activités (par exemple, catastrophe naturelle, pandémie, virus logiciels...). Cette démarche inclut notamment des plans d'intervention en cas de catastrophe conçus pour protéger aussi bien les employés que l'environnement, dans la mesure du possible, des effets de sinistres éventuels survenant dans le domaine de ses activités.

#### Dialogue avec les partenaires commerciaux

Le partenaire commercial fait des efforts raisonnables auprès de ses fournisseurs pour promouvoir les principes énoncés dans ce code de bonnes pratiques.

**Par la présente, le partenaire commercial s'engage, outre les engagements pris par contrat et/ou commande, à respecter les principes et exigences qui sont énoncés dans ce code de bonnes pratiques. Toute infraction à ce code sera considérée comme une grave violation du contrat et/ou commande.**

Date :

Nom, Prénom, Signature et Cachet de l'Entreprise :

## Annexe 2 : conditions générales – ordre de chargement/déchargement



## CONDITIONS GENERALES – ORDRE DE CHARGEMENT/DECHARGEMENT

### 1. Champ d'application

Les présentes conditions trouvent leur application lors de la passation de commande de prestations de transport par les transports BRAY dans la mesure où ne s'y opposent pas d'autres règles nationales ou internationales contraignantes.

Seules ces conditions générales sont valables. Tout autre condition dérogatoire ou complémentaire du prestataire est sans engagement pour les transports BRAY, même si ce dernier ne la contredit pas. Les présentes conditions s'appliqueront même si la prestation est exécutée sans réserve par le prestataire.

### 2. Objet de l'ordre de commande

L'ordre de commande a pour objet le transport de marchandises en bonne et due forme et conforme aux présentes conditions générales, en ayant recours à des moyens de transport et du personnel appropriés, ainsi que, au cas par cas, d'autres prestations accessoires (par ex. échange de palettes, recours à un hayon...)

### 3. Droits et devoirs du prestataire

Le prestataire exploite une activité commerciale indépendante en utilisant ses propres moyens de transport et garantit sous sa propre responsabilité et sans limites, le respect :

- ✓ De toutes les exigences légales, administratives ou bien publiques nécessaires pour exercer son activité commerciale et les prestations
- ✓ D'autres conditions préalables qui ont été convenues dans ce contrat (par ex. assurance, engagement du personnel adéquat...)

Le prestataire s'engage à signaler immédiatement toute modification de sa situation administrative.

Le prestataire doit posséder une licence de transport en cours de validité à son nom.

Le prestataire met à bord du véhicule les documents prévus à l'article R.3411-13 du code des Transports.

Le prestataire procure un/plusieurs moyens de transport adaptés à l'ordre de commande et en quantité suffisante pour pouvoir transporter la marchandise qui lui a été confiée.

Le/les moyens de transport utilisés doivent être maintenus en parfait état de propreté et conformes aux normes de sécurité routière et dispositions réglementaires en vigueur pour les équipements de transport (grâce à la mise en place notamment, d'un plan de maintenance préventive, incluant à minima les tracteurs, remorques, pneus, systèmes d'arrimage, équipements ADR le cas échéant et jauges).

Le prestataire doit veiller à ce que les moyens de transport soient équipés à bord de dispositifs d'arrimage des marchandises (par ex. sangles, barres de blocage...), en bon état de fonctionnement. Le conducteur doit contrôler la marchandise lors de la réception quant à son intégrité et effectuer les mesures adéquates d'arrimage de la marchandise. Pendant toute la durée du transport, le prestataire est responsable du contrôle en continu, respectivement de l'arrimage ultérieur en bonne et due forme. De même, pour des déchargements partiels, il faut que l'arrimage, à toutes les étapes, soit garanti jusqu'au dernier point de déchargement.

Le prestataire transmet, par tout moyen électronique de transmission et de conservation des données, dès qu'il en a connaissance, aux transports BRAY :

- ✓ Toutes les informations nécessaires au suivi de la marchandise
- ✓ Le document du transport émargé attestant de la fin de la prestation
- ✓ Le bon de livraison s'il est exigé sur la commande d'affrètement

Le prestataire doit informer sans délais les transports BRAY de tout incident ou accident relatif à la prestation confiée (avaries, pertes, retards, empêchements, absence du destinataire, refus...).

Le prestataire doit prendre connaissance des numéros d'urgence transmis par les transports BRAY dans l'instruction INS.SECU.02, et transmettre également en retour aux transports BRAY ses propres coordonnées d'urgence, joignables à tout moment de la semaine et toutes heures de la journée.

Pour tout chargement dit « complet », le débordement et les charges supplémentaires sont interdits.

Sauf accord contraire par écrit, les marchandises affrétées sont sur palettes perdues.

Pour la prestation d'échange de palettes normes EUROPE, le prestataire perçoit une rémunération supplémentaire, déjà prise en compte dans le taux de rémunération. La prestation dans ce cas, n'est accomplie qu'après avoir repris et échangé la quantité correcte de palettes c'est-à-dire que la rémunération convenue pour le fret est échue que si l'échange de palettes a été effectué de manière adéquate. Dans le cas contraire, les palettes seront facturées. Si la restitution est effectuée dans les 3 mois, un avoir de la facture palettes sera possible.

Il est formellement interdit au prestataire de sous-traiter la prestation confiée par les Transports BRAY, sauf accord écrit avec les transports BRAY. En cas de non-respect de cette interdiction, le prestataire assumera toutes les conséquences dommageables de toutes natures, y compris toutes amendes ou autres sanctions pécuniaires, faisant suite au non-respect par ses sous-traitants des obligations de ces présentes conditions générales.

Si le prestataire ne peut remplir ses obligations conformément aux conditions précédentes, il doit en informer immédiatement les transports BRAY. Ce dernier est alors fondé à confier le transport à un autre voiturier, le prestataire défaillant devant éventuellement assumer les frais supplémentaires qui en découlent.

### 4. Sécurité

Le prestataire s'engage à fournir à ses conducteurs, des plans de voyage pour tout transport dépassant 4,5 heures de route, incluant le stationnement sûr et sécurisé des moyens de transport (dont les arrêts autorisés), l'itinéraire autorisé, les dangers connus de la route. Dans le cas des stationnements des marchandises dangereuses, il est fait référence au chapitre 8.4 de l'ADR. Le prestataire s'engage de manière générale à respecter toutes les mesures de sécurité exigées par les dispositions réglementaires en vigueur.

### 5. Drogue et alcool

Le prestataire s'engage à mettre en place une politique interdisant toute consommation de drogue (non médicalement prescrite) et alcool conformément aux réglementations en vigueur à ce sujet.

### 6. Obligations à l'égard du personnel de conduite

Le prestataire s'assure que son personnel de conduite :

- ✓ Répond aux conditions habituelles d'expérience, de prudence et discrétion
- ✓ Possède les qualifications professionnelles, en cours de validité, compatibles avec la conduite d'un véhicule, la mise en œuvre de ses équipements et, en tant que besoin, la nature de la marchandise transportée telle qu'indiquée par les transports BRAY
- ✓ Ne figure pas sur les listes de sanctions visées par le règlement UE N°753/2011, le règlement CE N°2580/2001 et le règlement CE N°881/2002 et si c'est le cas, de ne pas leur confier de transports concernés par les présentes conditions générales

Le prestataire s'engage à respecter la réglementation en vigueur concernant les heures de travail/conduite de son personnel de conduite, notamment le règlement CE n° 561/2006, la Directive 2002/15, les dispositions nationales issues du code des transports et du code du travail ; et conserver les enregistrements le prouvant.

### 7. Obligations en matière de lutte contre le travail dissimulé

Dès lors que le montant des prestations effectuées par le prestataire pour les transports BRAY est au moins égal à 5000 euros HT (en



## CONDITIONS GENERALES – ORDRE DE CHARGEMENT/DECHARGEMENT

application de l'article R.8221-1 du Code du Travail) le prestataire doit remettre aux transports BRAY les documents suivants :

- ✓ Un extrait K-BIS attestant de son inscription au registre du commerce et des sociétés, datant de moins de trois mois
- ✓ Une attestation authentique de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et des contributions de sécurité sociale datant de moins de 6 mois
- ✓ Les polices d'assurance couvrant la totalité des risques encourus pour les prestations confiées (responsabilité civile et marchandises)
- ✓ En cas d'emploi de salariés étrangers, la liste nominative des salariés de nationalité étrangère employés par le prestataire et soumis à autorisation de travail mentionnée à l'article L 5221.2 du code du travail, ou dans le cas contraire, une attestation par laquelle le prestataire certifie qu'il n'emploie pas de salariés étrangers.

Le prestataire doit transmettre ces documents à jour tous les six mois aux transports BRAY, tant que des prestations lui sont confiées, en utilisant de préférence le service GEDTRANS ou directement par courriel.

Pour un prestataire non résident en France :

- ✓ Un document attestant de la régularité de sa situation sociale au regard du règlement CE N° 883/2004 du 29 avril 2004 du Parlement européen, et lorsque la législation du pays le prévoit, un document émanant de l'organisme gérant le régime social obligatoire et mentionnant que le prestataire est à jour de ses déclarations sociales et du paiement des cotisations afférentes, ou document équivalent
- ✓ Son numéro d'identification intracommunautaire
- ✓ Un document mentionnant son numéro individuel d'identification attribué en application de l'article 286 ter du code général des impôts ou, s'il n'est pas tenu d'avoir un tel numéro, un document (facture ou tout autre document commercial) mentionnant son identité et son adresse ou, le cas échéant, les coordonnées de son représentant fiscal ponctuel en France
- ✓ Le cas échéant, une copie de l'attestation de détachement pour chaque conducteur salarié

### 8. Obligations en matière de sécurité

Les conducteurs du prestataire se conforment aux protocoles de sécurité applicables sur tous les sites où ils réalisent les prestations confiées par les Transports BRAY, conformément aux articles R. 4515-1 à R-4515-11 du Code du Travail, et plus généralement aux règles de sécurité en vigueur dans tous les lieux où ils sont amenés à intervenir.

Cela implique notamment de porter les équipements de protection individuelle nécessaires.

Le prestataire s'engage d'autre part, à mettre en œuvre une démarche comportementale basée sur la sécurité de la conduite et du chargement/déchargement selon les Directives CEFIC BBS pour une conduite et un (dé)chargement sûrs.

### 9. ADR

Si des marchandises dangereuses définies dans l'Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route (ADR) sont transportées, le prestataire doit fondamentalement observer et respecter toutes les règles concernant l'ADR.

Le prestataire doit nommer un ou plusieurs conseillers à la sécurité qui accomplissent leurs missions conformément au chapitre 1.8.3 de l'ADR.

L'équipage du véhicule doit être en possession d'un permis de conduire valable, d'une attestation ADR en vigueur (Directives UE 2003/59/CE et 2000/56/CE) et d'une carte d'identité en cours de validité.

Les moyens de transport doivent être inspectés et testés selon les exigences de l'ADR.

Pour les transports de marchandises dangereuses dépassant le seuil de tolérance selon la section 1.1.3.6.3 de l'ADR, l'unité de transport doit être marquée par des panneaux de signalisation de danger.

Aux points de chargement et déchargement, il est interdit de fumer. Les règles sur le chargement et déchargement, le transport et la surveillance lors des stationnements et des arrêts doivent être observées.

Selon le type et la quantité de marchandises dangereuses, le véhicule et l'équipage doivent être équipés à bord en conformité avec les règles suivantes (ADR 8.1.5) :

- ⇨ Une cale par véhicule, dont les dimensions sont proportionnelles à la charge maximale autorisée du véhicule et au diamètre des roues
- ⇨ Deux signaux de danger autoportants
- ⇨ Une pelle
- ⇨ Un couvercle pour bouche de canalisation
- ⇨ Un collecteur
- ⇨ Du liquide de rinçage pour les yeux
- ⇨ Pour chaque membre de l'équipage du véhicule :
  - Un gilet de sécurité
  - Un dispositif lumineux portable (lampe de poche) conforme au point 8.3.4 de l'ADR
  - Une paire de gants de protection, un équipement de protection des yeux
  - Un masque d'évacuation d'urgence (pourvu d'un filtre du type A1B1E1K1-P1 ou A2B2E2K2-P2)
  - Des consignes écrites, facilement compréhensibles par l'équipage
  - 2 extincteurs conformes aux exigences du point 8.1.4 de l'ADR

### 10. Responsabilité / Assurance

Le prestataire est responsable de l'ensemble des prestations de transport conformément aux dispositions légales nationales.

Il est tenu de couvrir sa responsabilité par une police d'Assurance suffisante, couvrant entre autres, les risques de circulation sur la voie publique, les risques d'incendie et de vol, la responsabilité civile du chef d'entreprise ainsi qu'une assurance couvrant sa responsabilité civile contractuelle et professionnelle, notamment pour les marchandises qui lui sont confiées au moins à hauteur des montants applicables dans le cadre des contrats types en vigueur ou de conventions particulières.

### 11. Rémunération

La prestation s'effectue moyennant un prix librement convenu devant assurer au prestataire une juste rémunération du service rendu, le tout conformément aux dispositions du code des transports.

Le paiement de la prestation est exigible par le prestataire sur présentation d'une facture strictement conforme aux exigences légales, laquelle doit être réglée par les transports BRAY, dans un délai qui ne peut excéder 30 jours à compter de la date de son émission.

Le paiement de la facture de transport s'effectue seulement sur présentation de la copie de la lettre de voiture dûment complétée et signée par les différentes parties (ainsi que la copie du bon de livraison s'il est exigé sur la commande d'affrètement).

### 12. Emissions de gaz à effet de serre

Le prestataire s'engage à mettre en œuvre un système de collecte de données sur les émissions de gaz à effet de serre des transports et mettre en place un programme pour les réduire.

### 13. Clause de non concurrence, de non captation et de non sollicitation de clientèle

Le partenaire commercial s'engage envers les transports BRAY à n'exercer aucune activité de transports concurrente auprès de la clientèle de celui-ci.

Il ne doit ni solliciter ni accepter des clients des transports BRAY, qui lui sont connus dans le cadre de son activité, que ce soit directement ou indirectement, des ordres de transport, de quelque type ou nature qu'ils soient et qui équivalent aux prestations de cet accord, ni en transmettre à des tiers.

Cette clause de non concurrence auprès de la clientèle des transports BRAY s'applique pendant la durée du contrat du présent accord et 1 an à compter de sa rupture.